

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 1^{er} FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le premier février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gérard CAPBLANQUET, Maire.

Présents : DOUSSIN Christophe, COMPAN Franck, CAPBLANQUET Gérard, AGBOTON Anicet, AMBROSI Sébastien, DURANT Sandrine, BONTE Maryse, GOSSET Aurélie, TOURNIER Joël, ROUANET Claudie.

Date de la convocation : 26/01/2018

Secrétaire de séance : DOUSSIN Christophe

Ordre du Jour :

- 1 – Acquisition d'un immeuble vendu aux enchères : procédure de participation aux enchères
- 2 – Informations diverses
- 3 – Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Demande de subvention complémentaire pour les travaux d'assainissement collectif

Ce qui est immédiatement accepté par l'assemblée

1 – Acquisition d'un immeuble vendu aux enchères : procédure de participation aux enchères

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un immeuble, sis au village à Marignac-Lasclares, cadastré AB 24 d'une surface de 48 ca, avec une propriété bâtie, et la parcelle AB 21 d'une surface de 1a 86ca, non bâtie, et non attenante, est mis en vente aux enchères publiques au Tribunal de Grande Instance de Saint-Gaudens le vendredi 9 février 2018 avec une mise à prix de 32 000 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'acquisition de ce bien, à l'audience d'adjudication du 9 février 2018 et d'en fixer un prix maximum.

Monsieur le Maire précise que les enchères doivent être obligatoirement portées au nom de la commune par un avocat inscrit au barreau de Saint-Gaudens. Il est nécessaire de verser la somme de 3 200 € (soit 10% de la mise à prix) au titre de caution.

Après discussion, les conseillers municipaux décident :

- De participer aux enchères ;
- De mandater Maître MALESYS de la SCP MALESYS BILLAUD afin de porter les enchères au nom de la commune le 9 février 2018 ;
- De fixer le prix maximum à 70 000 € hors frais
- De verser la somme de 3 200 € auprès du Bâtonnier de l'ordre des avocats, au titre de caution ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférant à cette affaire.

Délibération n°2-18

2 – Demande de subvention complémentaire pour les travaux d'assainissement collectif et demande d'attribution de la subvention :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que lors de la séance du 28 septembre 2017, une demande d'attribution de subvention au conseil départemental avait été déposée pour un montant global estimé de 65 903.35€ se décomposant ainsi :

- Le réseau d'assainissement pour un montant HT de 27 339.20 €
- La station d'épuration pour un montant HT de 38 564.15 €
- Le taux de l'aide : 30 %

Après affinement de projet, il s'avère que le montant subventionnable est égal à 94 000€ HT pour une subvention potentielle de 28 200€. La demande de subvention correspondante a été prise lors de cette séance.

Par ailleurs après étude du dossier, les services instructeurs du Conseil Départemental nous ont informés que les montants indiqués au moment de l'inscription, sur la base de l'avant-projet, conduisaient au plafonnement du montant des travaux pris en compte pour la partie "réseau" (75 000.00 € HT):

- plafond = 8 000 € HT/branchement
- 8 branchements
- montant de travaux plafonné = 64 000 € HT,

Il s'avère que le marché indique un montant pour la partie "réseau" inférieur au plafonnement. La totalité du coût de mise en place des réseaux peut donc être prise en compte.

Par ailleurs le montant global de la dépense est légèrement supérieur au montant inscrit (105 000.00 € HT).

Une subvention complémentaire à l'occasion de la programmation 2018, pour couvrir la totalité de la dépense peut être demandée.

Le montant des travaux complémentaires est de 16 381.06 € HT.

Après discussion, les conseillers municipaux décident à l'unanimité :

- De demander l'inscription au programme 2018 du complément des travaux d'assainissement pour un montant de 16 381.06€ pour couvrir la totalité de la dépense
- de solliciter le conseil départemental pour l'attribution de la subvention correspondante
- de s'engager à intégrer cette aide dans le plan de financement basé sur les montants actualisés des projets et des autres aides sollicitées ou obtenues.

Délibération n°3-18

3 – Informations diverses :

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du CAUE concernant une étude architecturale des appartements communaux et l'aménagement d'une parcelle à l'entrée du village pour la révision du PLU.

4 – Questions diverses :

Néant

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,
La séance est levée à 21h15
Pour copie conforme